

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°03/2020 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**ENFANCE & JEUNESSE (ENJEU)**

**du mercredi 4 novembre 2020 à Luins**

Mme Anne Guisolan, Vice-Présidente, ouvre la séance et remercie la commune de Luins pour son accueil. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée. Mme Jorissen est autorisée à l'unanimité par l'assemblée à prendre la parole.

**Présences**

27 délégués et suppléants (9 fixes et 18 variables) sur 34 sont présents.

Excusés :

Délégué fixe : M. Pierre Burnier (pas de remplaçant)  
M. Philippe Parmelin (remplacé par M. Sigmund Friberg)  
M. Didier Haldimann (remplacé par M. Renato Tondina)  
M. Hans-Peter Brunner (pas de remplaçant)

Délégués variables : Mme Sophie Colomer Widmer (remplaçante excusée)  
M. Boris Wirrich (remplacé par M. Claude-Eric Dufour)  
M. Fabien Aepli (remplacé par Mme Paulette Hauser)  
Mme Ariane Dubuis (remplaçant excusé)  
M. Christian Hofer (remplaçant excusé)  
Mme Chantal Baechler-Jan (remplacée par Mme Corinne Maday)  
M. Stéphane Bettems (pas de remplaçant)  
M. Jean-Pierre Roland (pas de remplaçant)

Codir : M. Frédéric Mani, excusé

Absent :

Délégué fixe : M. Pierre-Alain Buttex (remplacé par M. Denis Dumartheray)

**1. Acceptation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2020

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins deux abstentions avec les corrections suivantes :

- P.4, 2<sup>e</sup> ligne : remplacer un million par un demi-million.
- P.5 M. Boris Wirrich, scrutateur suppléant, commune de Gilly et non de Luins.

## 3. Assermentations de membres du Conseil intercommunal

M. Denis Dumartheray	délégué fixe suppléant	Gilly
M. Renato Tondina	délégué fixe suppléant	Perroy
M. Daniel Emery	délégué variable suppléant	Tartegnin

## 4. Election du (de la) Président(e) du Conseil intercommunal

Une seule candidature a été reçue à ce jour pour la fonction de Président du Conseil intercommunal, il s'agit de M. Arthur Petit, délégué variable pour la commune de Rolle. Ce dernier est élu à la majorité moins une abstention.

## 5. Communications du Bureau

Mme Anne Guisolan, Vice-Présidente, annonce les dates des prochains Conseils intercommunaux pour l'année 2021. Il s'agit des mercredis suivants à 18h30 :

**31 mars, 9 juin et 17 novembre**

Une séance supplémentaire sera agendée à la rentrée scolaire en vue d'assermenter les membres du Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026. La date retenue sera communiquée ultérieurement.

Mme Anne Guisolan remet la présidence du Conseil intercommunal à M. Arthur Petit.

## 6. Communications du CODIR

Mme Marinella Page explique que les activités des structures de la Fondation CVE de Rolle seront reprises par EnJeu au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ainsi que l'intégralité de son personnel.

Concernant le secrétariat, Mme Annette Magnolay, adjointe de direction et responsable de l'Accueil de jour ayant quitté Enfance et Jeunesse, l'organisation interne doit être revue. Malgré le personnel supplémentaire de la Fondation CVE, il faudra recruter des employés et restructurer l'organisation interne de la gestion de l'accueil de jour. Il en est de même pour le service des ressources humaines qui doit désormais gérer les 250 collaborateurs de l'Association.

Mme Page ajoute que l'architecture informatique est analysée actuellement afin d'être optimisée. De plus, il a été également constaté que des compétences supplémentaires doivent être engagées afin d'améliorer la gestion technique du parc de bâtiments.

M. Delafoge explique que le bâtiment scolaire provisoire F de quatre classes installé sur le site du Martinet a été terminé dans les délais.

Il ajoute que les problèmes de débordement de la piscine du Martinet ont été réparés. Les travaux de rénovation seront terminés fin novembre et la piscine ouvrira en fonction des normes sanitaires liées au Covid-19. Les coûts de rénovation s'élèvent à Fr. 214 630.00 et sont donc inférieurs au fonds de réserve de Fr. 256'000.00 créé à cet effet en 2017.

Mme Page rappelle les besoins en bâtiments scolaires supplémentaires pour les 11 communes. Le Codir travaille activement avec les Municipalités concernées pour trouver des solutions au manque de classes de la région, salles de gym et éventuelle nouvelle piscine dans le futur. Elle rappelle que l'Association scolaire Enjeu finance les constructions mais que c'est le rôle des communes de mettre des terrains à disposition. Enfance et Jeunesse a besoin du soutien des Municipalités concernées pour pouvoir pallier à ce manque de bâtiments scolaires dans le futur. *(Présentation du Codir annexée)*

**7. Préavis N° 04-2020 du Comité de Direction concernant la modification du permis de construire du bâtiment provisoire F du Martinet : Demande de crédit supplémentaire pour la création de 2 étages pour la rentrée 2021 au lieu d'1 étage supplémentaire**

Mme Page lit les conclusions du Codir.

Mme Guisolan donne lecture des conclusions de la Commission des finances amendées comme suit :

Nous demandons à ce qu'une étude approfondie soit faite en termes de besoins réels en panneaux photovoltaïques et que ne soit posée que la quantité de panneaux obligatoires, en sachant que le bâtiment est considéré comme provisoire. De ce fait, le montant du préavis sera modifié selon l'investissement réel obligatoire.

M. Delafoge explique que l'étude concernant les panneaux solaires n'en est qu'à son début. Ces chiffres sont estimés et seront affinés en fonction du bilan de consommation électrique du Martinet qui sera effectué au préalable.

Mme Nathalie Eynard demande s'il est vraiment indispensable de poser des panneaux photovoltaïques sur un bâtiment provisoire. Mme Jorissen confirme que cela est le cas.

M. Claude-Eric Dufour aimerait connaître la raison de la pose de panneaux sur un bâtiment provisoire au lieu de les installer sur le toit du Martinet C qui n'en possède pas.

M. Delafoge répond que l'objectif sera de définir la meilleure option au meilleur coût. Cependant, il est nécessaire d'étudier dans un premier temps la structure des toits des bâtiments existant au Martinet. En effet, il pourrait être plus simple de poser des panneaux sur des bâtiments provisoires à toits plats.

Mme Valeria Mozzetti Rohrseitz précise que les panneaux photovoltaïques sont amortis en 10 ans et que les structures provisoires ont également une durée de vie de dix ans.

Mme Guisolan demande une interruption de séance afin que la Cofin puisse délibérer.

Au vu des réponses et clarifications apportées par le Codir qui fera le maximum pour ne pas engager de dépenses excessives pour ces panneaux temporaires, l'amendement est retiré par la Cofin.

**Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :**

- D'accorder un crédit de CHF 1'650'000.- au Comité de Direction pour la construction d'un 2<sup>ème</sup> étage supplémentaire pour la rentrée 2021.
- D'autoriser le Comité de Direction à modifier la demande du permis de construire afin d'y inclure deux étages supplémentaires pour la rentrée 2021 au lieu d'1 étage supplémentaire déjà prévu.
- D'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 1'650'000.- auprès d'un établissement financier.
- D'autoriser le Comité de Direction à amortir les montants qui ont lieu d'être amortis sur une période de 10 ans.

## 8. Préavis N° 03-2020 du Comité de Direction concernant le budget 2021

### CHAPITRE I : BUDGET 2021 SCOLAIRE ET BIBLIOTHEQUE

Mme Page lit les conclusions du CODIR.

Mme Guisolan donne lecture des conclusions du chapitre I de la Commission des finances qui sont identiques à celles du préavis.

M. le Président passe en revue le budget 2020, annexe I :

Ce budget ne suscitant aucune question, il est passé au vote.

### **Après vote, le Conseil intercommunal décide à la l'unanimité :**

- D'approuver le budget 2021 pour les activités scolaires
- D'approuver le budget 2021 de la bibliothèque

### CHAPITRE II : BUDGET 2021 ACCUEIL DE JOUR

Mme Page lit les conclusions du CODIR.

Mme Guisolan donne lecture des conclusions du chapitre II de la Commission de finances qui sont identiques à celles du préavis.

M. Haldimann remercie le Codir pour ce préavis ainsi que pour son excellent travail et souhaiterait avoir des éclaircissements sur les points suivants :

- Quel est le taux de couverture au niveau de l'accueil de jour entre le pré et para-scolaire dans le réseau avec la répartition entre accueil familial et collectif ?
- Comment se présente la liste des enfants en attente pour une place à ce jour ?
- Quelle stratégie de développement sera mise en place sur le réseau, développement de l'accueil familial, collectif ou mixte ?

- Quels sont les objectifs du Codir en faveur de chaque type d'accueil ?
- Comment est envisagé le développement du centre Sésame ainsi que l'accueil des 7-8P ?

Enfin, il souhaiterait que le Codir distribue aux membres du Conseil intercommunal le numéros publié par le canton de Vaud concernant l'accueil de jour.

Mme Jorissen et Mme Page répondent que 23.3 % des enfants ont une place dans le réseau pré et para-scolaire. La stratégie du Codir est de viser les 25 %. Le réseau répond donc bien aux besoins des parents.

Concernant l'accueil préscolaire, 34 % des enfants ont une place. Beaucoup d'enfants sont placés chez les mamans de jour. Au niveau du para-scolaire, le taux est de 18 %, car la majorité des places sont proposées par l'accueil collectif. Le Codir vise une amélioration de ce taux à 20 %. Elle souligne que deux extensions d'accueil ont été créées à Rolle et à Perroy.

La répartition est de 55 % en structures collectives et 45 % chez les AMF (accueillantes en milieu familial).

L'état actuel de la liste d'attente se compose de 300 ménages. Il est important de relever qu'un grand nombre de familles font déjà partie du réseau mais sont déjà inscrites pour des places de garde pour les années à venir. Certains enfants figurant sur cette liste ne sont pas encore nés. D'autres sont placés chez des AMF mais sont dans l'attente d'une place en crèche. En résumé, le réseau répond très bien actuellement aux demandes de placement.

Concernant le projet pilote des 7-8P en collaboration avec le centre Sésame, Mme Page constate que la demande se fait principalement pour les 7P pour lesquels les parents souhaitent encore une surveillance. En effet, un éducateur est présent pour prendre en charge ces enfants. Les élèves de 8P sont intégrés majoritairement au Sésame où ils sont autonomes. C'est un bon système qui devrait être conservé, cependant si le Codir devait constater que la demande n'est plus là, cette garde sera abandonnée et les enfants fréquenteront le Sésame qui bénéficie d'un encadrement allégé.

M. Haldiman souhaite que dans les préavis futurs le taux de couverture soit mieux indiqué. De plus, il estime que les cantines ne suppléent pas aux manques de place en UAPE. De plus, il constate que les zones urbaines ont besoin de plus d'accueil collectif pour les petits car cela correspond au souhait des familles.

**Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :**

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• D'approuver le budget 2021 pour les activités accueil de jour</li></ul> |
|---|

## 9. Divers et propositions individuelles

M. Haldimann aimerait avoir des précisions sur l'accompagnement du personnel de la Fondation CVE par le CODIR suite à sa reprise par notre Association.

Mme Page répond que le Codir travaille déjà avec la Fondation depuis plusieurs années au niveau administratif. De plus, le règlement du personnel de la Fondation qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est quasiment identique au Règlement du personnel Enjeu. Par ailleurs, la LPP est plus avantageuse chez Enjeu. Un groupe de travail étudie actuellement les aspects pratiques. Un représentant sera élu dans chaque structures et les questions concernant le cadre et les conditions de travail seront étudiées et expliquées. Des groupes de travail pour l'administration, la comptabilité et les différents départements seront créés et les directrices y seront intégrées. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la transition devrait être finalisée.

Au nom du Codir, Mme Page remercie tout le personnel d'Enfance et Jeunesse pour le travail effectué, la flexibilité, la solidarité et la motivation durant cette année qui a été compliquée. Malgré tous les problèmes liés au Covid-19, il a été possible de continuer à travailler ensemble et faire avancer d'importants projets.

M. Claude Gagnard remercie les membres présents pour leur présence malgré la situation sanitaire actuelle. Il est heureux que les écoles et structures aient pu rester ouvertes contrairement à ce qu'il s'était passé lors de la première vague du Covid au printemps. Il salue les bénévoles pour leur engagement dans les communes. De plus, il a une pensée particulière pour les vignerons, restaurateurs et commerces locaux qu'il ne faut pas oublier de soutenir. La Municipalité regrette de ne pas pouvoir offrir le verre de l'amitié aux délégués mais des pommes de la production de M. Gilles Favre sont gracieusement offertes à l'assemblée.

M. Arthur Petit remercie l'assemblée pour sa nomination et clôt la séance à 19h30.

Au nom du Conseil intercommunal de l'Association Enfance & Jeunesse

Le Président :



Arthur Petit

La Secrétaire :



Sandrine Vaucher